

La Tremblade, le 30 mars 1981

Monsieur L'ADMINISTRATEUR
des AFFAIRES MARITIMES
Chef du Quartier de Marennes
17320 MARENNES

257/IPM.3 - TX/PO

O B J E T : Demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime, pour l'installation d'une station-service, sous douane, pour bateaux de pêche, sur le port de L'Eguille-sur-Seudre.

REFERENCE : Votre communication n° 133/EPM du 18.03.81.

P. JOINTE : Un dossier en retour.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la demande citée en référence n'appelle qu'une remarque, ou plutôt suggestion de ma part :

il serait souhaitable d'imposer au concessionnaire la construction et l'entretien à proximité de la cale, d'une dalle cimentée entourée d'un rebord de 20 à 30 centimètres de haut.

Cet ouvrage permettrait le dépôt de bidons destinés à la récupération des huiles de vidange et autres dérivés des hydrocarbures.

Cette précaution éviterait nombre de pollutions chroniques et accidentelles du port de L'Eguille-sur-Seudre.

Le Chef d'Inspection,

J. L. COEURDACIER